



Le propriétaire est-il dans son bon droit ?

Par Cyrka

Bonsoir,

Je loue un appartement situé au rez-de-chaussée depuis octobre 2012.

L'habitation totalise 2 logements et il s'agit d'un ancien local commercial (agence bancaire).

Le problème est que le bâtiment ne dispose que d'une seule arrivée d'eau (compteur principal), elle même divisée en 2 sous-compteurs (un pour chaque appartement).

Le compteur principal est situé dans la cave de mon appartement qui n'est accessible que par moi.

Par conséquent, l'abonnement pour la consommation de l'eau est à mon nom. Je paye donc la consommation d'eau pour les 2 appartements !

Tous les débuts de mois, je relève les compteurs d'eau et calcule la consommation pour chaque appartement.

Le locataire de l'étage est censé me rembourser sa consommation tous les mois, ce qui n'est malheureusement pas le cas...

Et c'est là que ça coince. Je dois courir tous les mois pour obtenir le paiement de mon voisin...

J'aimerais donc savoir si le propriétaire a le droit de fonctionner ainsi ?
Est-il normal qu'il y ait des flux d'argent entre les locataires ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement.